

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 1193

présenté par

Mme Magnier, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Charles de Courson, Mme Descamps, Mme Firmin  
Le Bodo, M. Herth, M. Lagarde, M. Ledoux, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher,  
Mme Sanquer, M. Vercamer, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE 11 OCTIES**

Après le mot :

« charges »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« l'étiquetage du produit doit mentionner à la fois le nom du producteur et de l'affineur ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif de cet amendement est d'assurer la sécurité sanitaire à travers la traçabilité des fromages fermiers qui ne sont pas affinés par l'exploitation d'origine.